

Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Décisions 2024.P03 à 2024.P10

Mars 2024

Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU
COMITÉ SYDICAL
depuis le 1er février 2024

Comité syndical du 23 mars 2024

2024.P03	Marché « Réalisation d'un diagnostic des populations d'invertébrés cavernicoles », choix du prestataire
2024.P04	Acceptation des deux règlements du sinistre concernant deux véhicules appartenant à la flotte du Parc du Vercors : Renault Kangoo, immatriculées DN-807-WQ et DN-876-WQ
2024.P05	Tarifs d'entrée 2024 et horaires d'ouverture du Musée de la Préhistoire en Vercors.
2024.P06	Marché « Suivis et inventaires des populations de chiroptères des sites Natura 2000 du Vercors », choix du prestataire pour le marché.
2024.P07	Modification en cours d'exécution du marché « Mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique ».
2024.P08	Marché « Réseau des Chemins de la Liberté, valorisation des lieux de mémoire », choix des prestataires pour les deux marchés.
2024.P09	Convention 2024 avec Radio Oxygène, pour la réalisation de quatre interviews sur le thème "Le Goût du Vercors".
2024.P10	Convention 2024 avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.

Les décisions n° 2024.P03 à 2024.P10 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 23 mars 2024. Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « L'institution », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant : <https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Réalisation d'un diagnostic des populations d'invertébrés cavernicoles », choix du prestataire.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel en date du 08 novembre 2023 auprès de sept candidats ciblés,
- Considérant que deux offres ont été reçues avant la date limite du 08 décembre 2023,
- Considérant l'analyse des offres ; la négociation et la demande de précisions qui en suivit, la proposition du groupement conjoint dont le mandataire désigné est **ROSALIA EXPERTISE** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché relatif à la réalisation d'un diagnostic des populations d'invertébrés cavernicoles avec le **groupement conjoint** dont le **mandataire** désigné est **ROSALIA EXPERTISE**, 17 rue du Bourguet, 34 230 LE POUGET ; **Co-traitants** : Monsieur **Etienne IORIO**, 36 impasse des Acacias, 84 260 SARRIANS ; Madame **Alice MICHAUD**, 140 rue de la Prairie, 69 610 AVEIZE pour le montant total de **16 000,00 € nets de taxes**.

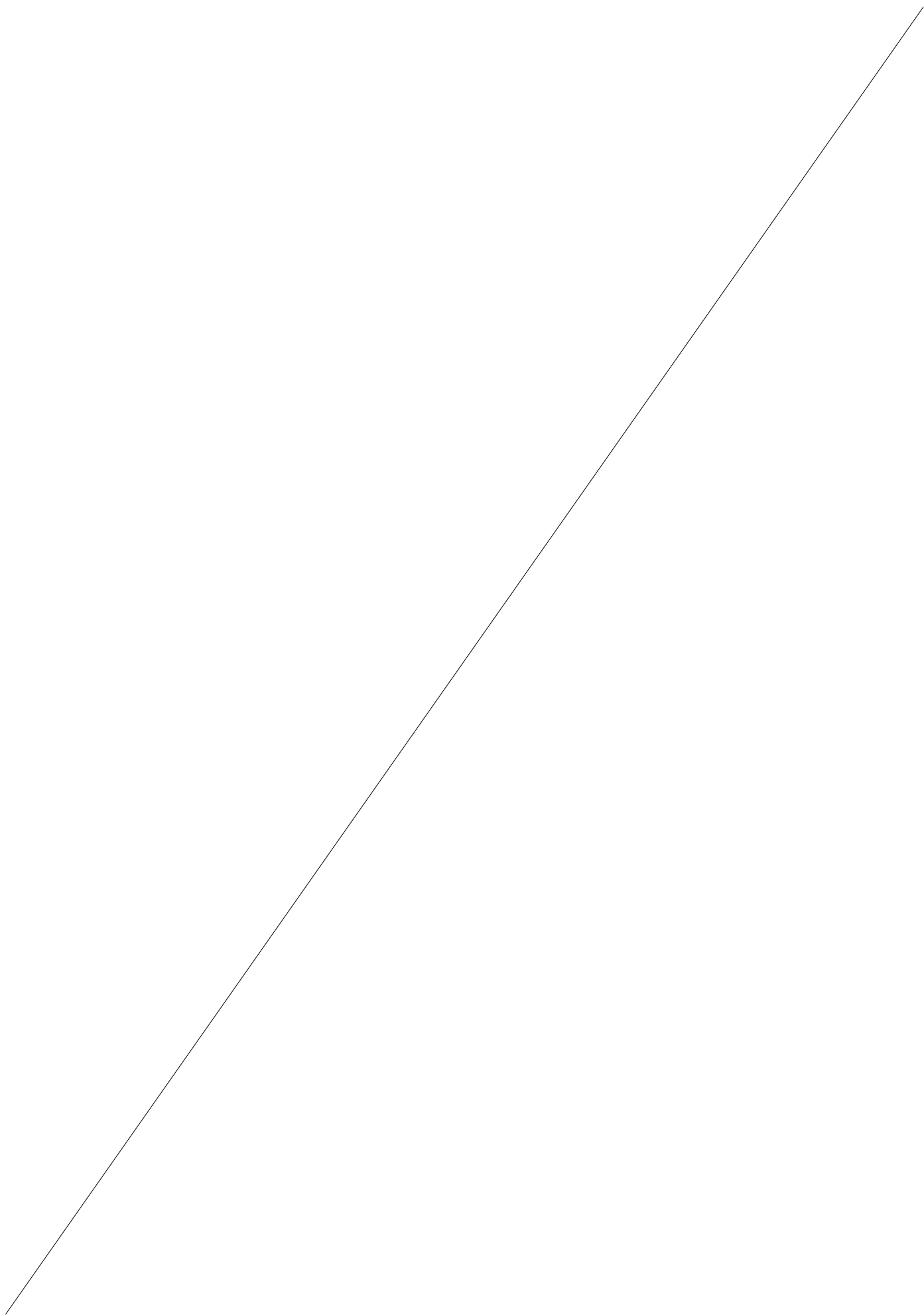
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 1^{er} février 2024,

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Acceptation des deux règlements du sinistre concernant deux véhicules appartenant à la flotte du Parc du Vercors : Renault Kangoo, immatriculées DN-807-WQ et DN-876-WQ.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Considérant que suite au sinistre survenu le 30 août 2023 sur les véhicules Renault Kangoo, immatriculées DN-807-WQ et DN-876-WQ., une déclaration a été adressée en date du 30 août 2023 à l'assureur du Parc Naturel Régional du Vercors, à savoir GROUPAMA – 50, rue de Saint-Cyr – 69 251 Lyon Cedex 09,
- Considérant que les véhicules étaient garés sur le parking de la Maison du Parc à Lans en Vercors, les réservoirs ont été percés et du carburant a été volé . Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Villard de Lans le 31 août 2023,
- Considérant les réparations par le garage Joubert 190 chemin Bernard Les Gaillards 38 880 Autrans_Méaudre en Vercors, pour un montant total de **846,24 € T.T.C.** pour le véhicule immatriculé DN-876-WQ et **846,22 € T.T.C.** pour le véhicule immatriculé DN-807-WQ
- Considérant le remboursement par chèques émanant de GROUPAMA, en dédommagement du sinistre référencé sous le n° 0348620, d'un montant total de **646,24 € T.T.C** (déduction faite de la franchise de 200 €). et le n° 0348621, d'un montant total de **646,22 € T.T.C** (déduction faite de la franchise de 200 €)

DÉCIDE

- d'**ACCEPTER** les remboursements de GROUPAMA arrêtés à la somme de **646,24 € T.T.C** et **646,22 € T.T.C**,
- d'**ACCEPTER** que le montant de **646,24 € T.T.C** soit porté au chapitre des recettes du budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et que le montant de **646,22 € T.T.C** soit porté au chapitre des recettes du budget principal du Parc naturel Régional du Vercors.

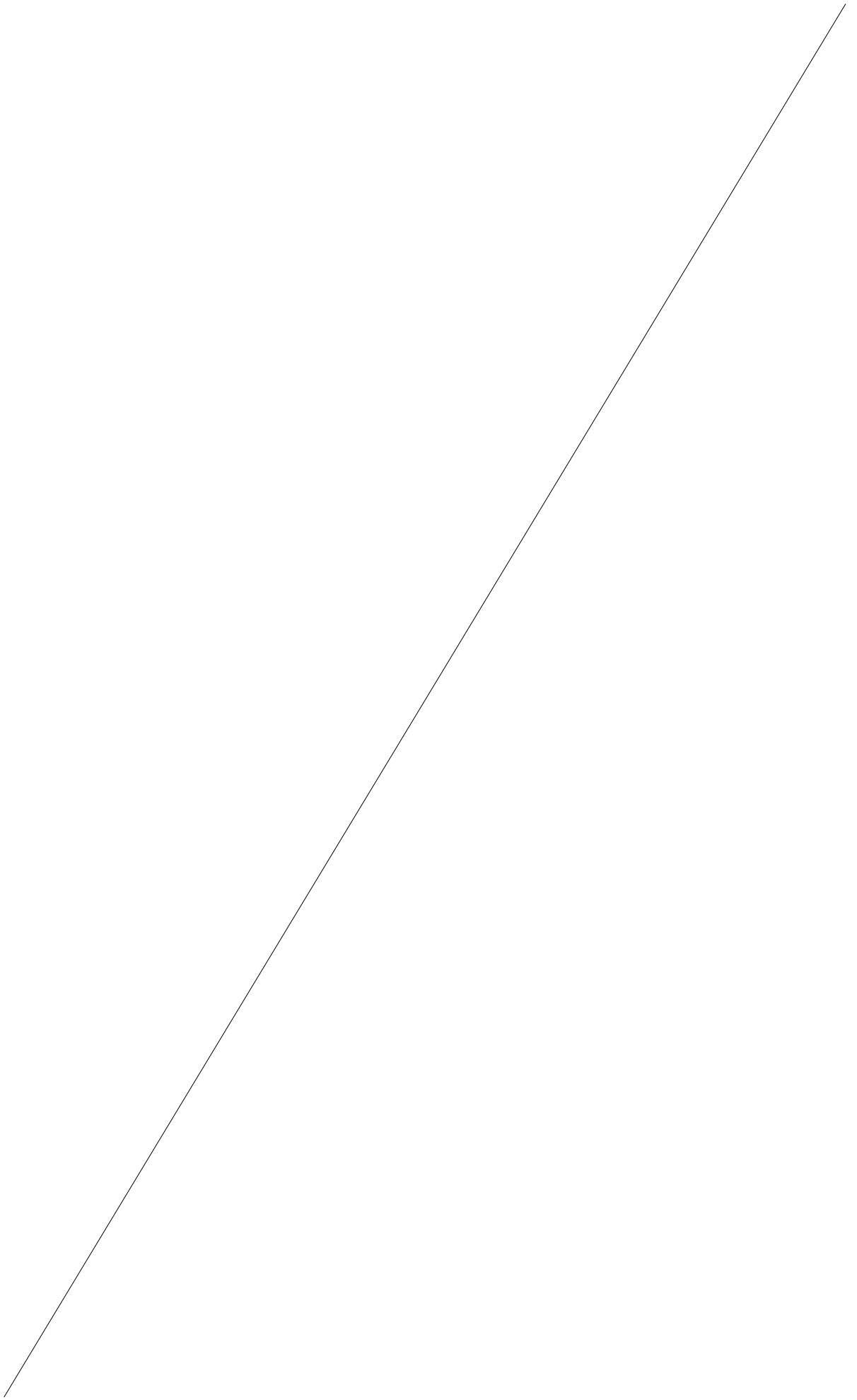
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 02 février 2024

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Tarifs d'entrée 2024 et horaires d'ouverture du Musée de la Préhistoire en Vercors.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu la décision du Comité Syndical en date du 7 mai 1994, instituant la **création de la Régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors**,
- Vu la délibération B95.2001 du 11 septembre 2001, fixant les tarifs entrées applicables en Euro,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date 18 mars 1995, instituant la **création de la Régie du Musée de la Préhistoire**,
- Vu la délibération du Bureau en date du 6 avril 1998, instituant une régie de recettes « Entrée Préhistoire »,
- Vu que la Commune de Vassieux-en-Vercors réunit sur son territoire trois musées consacrés, pour deux d'entre eux, à la Résistance à l'occupation nazie durant la Seconde Guerre mondiale et, pour le troisième, à la Préhistoire.
- Vu la décision 2022.P06, fixant horaires et tarifs 2022 pour le Mémorial de la Résistance, le Musée de la Préhistoire en Vercors et le Musée départemental de la Résistance du Vercors.

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** , à compter du **07 février 2024** , les tarifs d'entrée et horaires du Musée de la Préhistoire en Vercors **conformément à l'annexe jointe**

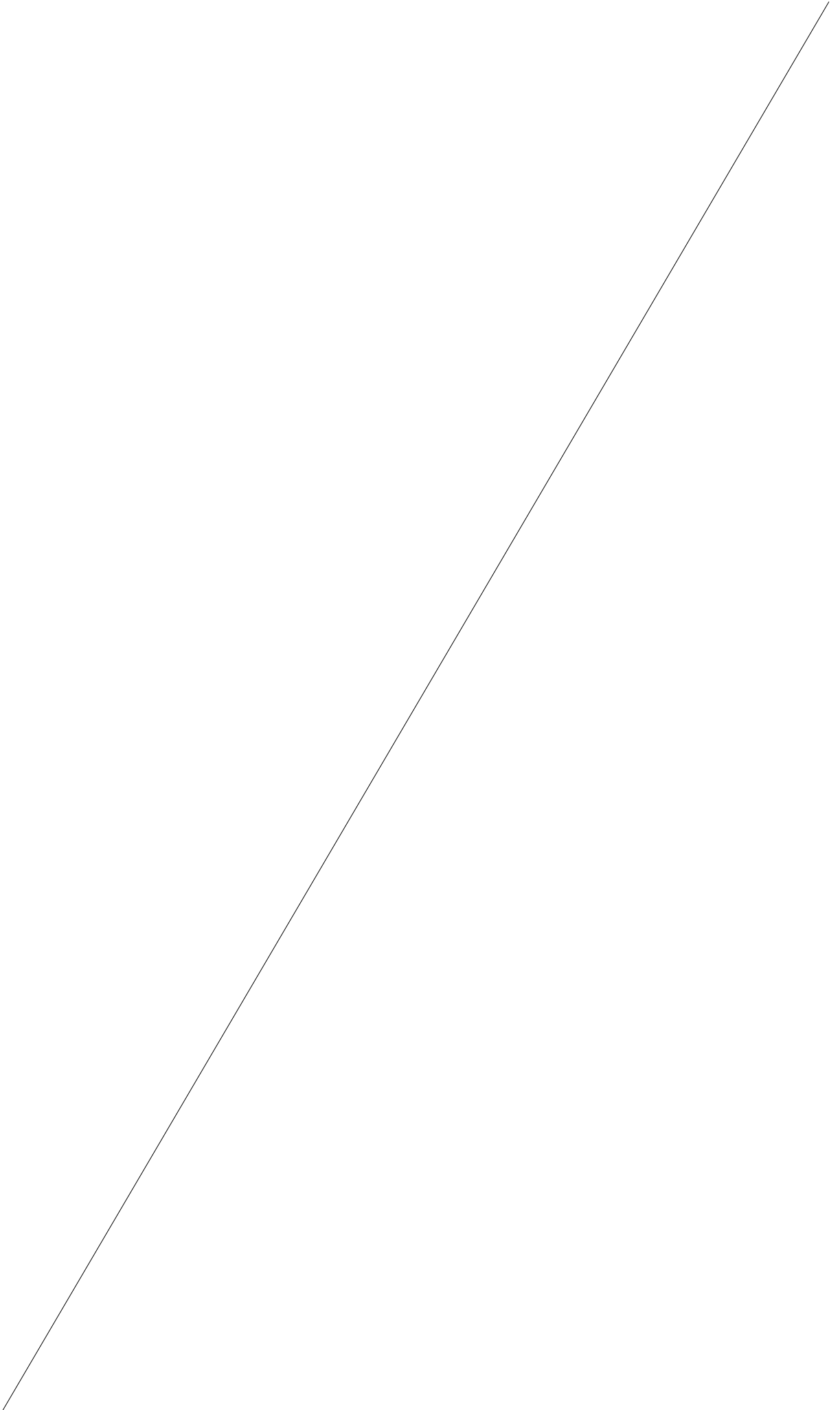
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 06 février 2024

Le Président,

Jacques ADENOT.





PROPOSITION TARIFS MPV A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2024			
CATEGORIES		PROPOSITION	
INDIVIDUEL	ADULTE	6,00 €	
	ENFANT 6-18	4,00 €	
	ETUDIANT	4,00 €	
	REDUIT ADULTE	4,00 €	
	<i>demandeur d'emploi, bénéficiaire RSA, personnes handicapées, carte invalidité, conventions de partenariat</i>		
	FORFAIT FAMILLE 2 AD + 2 ENFANTS MAXI	16,00 €	
	TARIF PAR ENFANT SUPPLEMENTAIRE	2,00 €	
	ATELIER ADULTE VACANCES 1H30	10,00 €	
	ATELIER ENFANT VACANCES 1H30	6,00 €	
GRATUITE	CARTE PRESSE PARTENAIRES TOURISTIQUES ET CULTURELS	0,00 €	
	ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS	0,00 €	
GROUPES	ADULTE	4,50 €	
	ENFANT 8-18 / ETUDIANT	3,00 €	
	VISITE COMMENTEE	3,00 €	
	<i>Tarif groupe : 15 personnes minimum / 7 personnes minimum pour les associations à caractère social</i>		
	ATELIER PRATIQUE ENFANT 1H30	5,00 €	
	ATELIER ENFANT 2H OU 3H	8,00 €	
	ATELIER ADULTE 1H30	10,00 €	
	ATELIER ADULTE 2H OU 3H	12,00 €	
HORS LES MURS	FORFAIT DEPLACEMENT HORS LES MURS (Déplacement / préparation / installation)	110,00 €	
	Canton de La Chapelle en Vercors – sauf Vassieux (gratuit)	50,00 €	
	Canton Royans - Diois – 4 Montagnes	90,00 €	
	Canton de St Marcellin	110,00 €	
	Tarif atelier par enfant HLM	10,00 €	
STAGES	1/2 JOURNEE ADULTE	20	
	JOURNEE ADULTE	35	
	1/2 JOURNEE ENFANT	12	
	JOURNEE ENFANT	18	

Périodes et horaires d'ouverture du MPV

2024	Réouverture au public avec le championnat européen de tir aux armes préhistoriques	sam. 30 mars 24
	Ouverture au public d'avril à fin juin et de septembre à la fin des vacances d'automne du mercredi au dimanche	10h-17h
	Ouverture au public juillet-août TLJ	10h-18h
	Fermeture annuelle de la fin des vacances d'automne à fin mars.	

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Marché « Suivis et inventaires des populations de chiroptères des sites Natura 2000 du Vercors », choix du prestataire pour le marché.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel en date du 26 janvier 2024 auprès de trois candidats ciblés,
- Considérant qu'une seule offre a été reçue avant la date limite du 05 février 2024,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition de la **Ligue pour la Protection des Oiseaux** a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

- de **SIGNER** le marché en vue des suivis et inventaires des populations de chiroptères des sites Natura 2000 du Vercors avec la **Ligue pour la Protection des Oiseaux** Auvergne-Rhône-Alpes – Délégation Drôme-Ardèche, 18 place Génissieu, 26120 CHABEUIL (Siège : LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 100 rue des Fougères, 69009 LYON), pour le montant de **10 833,70 € H.T.** selon la répartition suivante :
 - ✓ tranche ferme, sites Natura 2000 de la Gervanne et rebord occidental du Vercors ; La Bourne : les sites de la rivière Drôme : 9 549,40 € H.T.
 - ✓ tranche conditionnelle, site Natura 2000 de Combe Laval, Val Sainte Marie et les monts du matin : 1 284,30 € H.T.

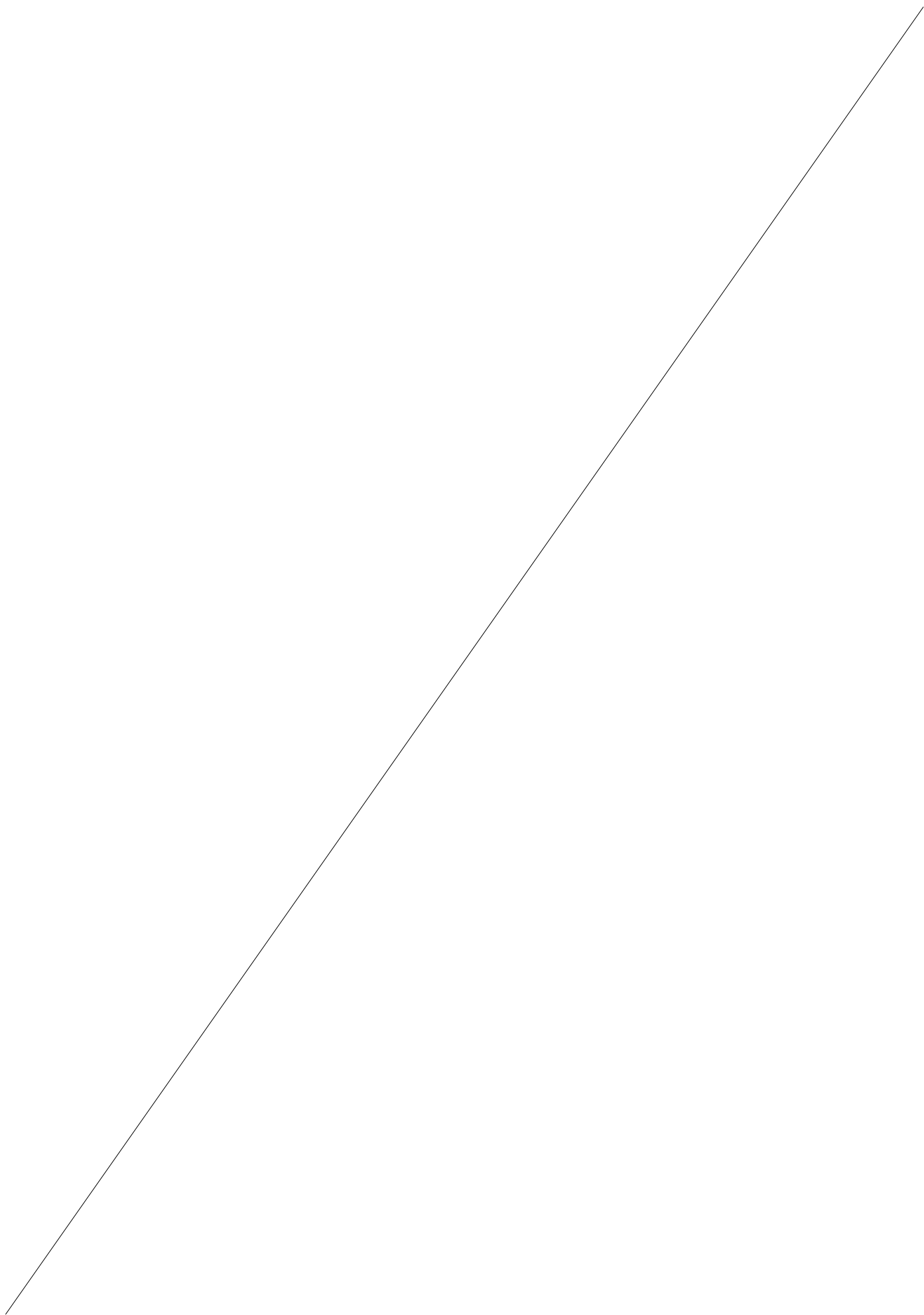
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 07 février 2024,

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Modification en cours d'exécution du marché « Mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique ».

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu la décision 2023.P18 en date du 15 mars 2023, attribuant le marché pour la mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique, l'Agence **SIGNE DES TEMPS**, Dénomination commerciale Riverside, pour le montant total de 47 600,00 € H.T., selon la répartition suivante : tranche ferme 19 200,00 € ; tranche conditionnelle 1 14 200,00 € ; tranche conditionnelle 2 14 200,00 €,
- Considérant que le déroulement de la mission d'accompagnement de la marque Inspiration Vercors a montré que le collectif des communicants a besoin de franchir un cap sur les plans de la compréhension et de la mise en œuvre, afin que l'esprit de stratégie opérationnelle commune puisse être partagé entre toutes les équipes des OT, EPCI et du Parc,

DÉCIDE

- de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché relatif à la mission d'accompagnement de la marque « Inspiration Vercors » dans une promotion multi-thématique avec l'Agence **SIGNE DES TEMPS**, Dénomination commerciale Riverside, 5 allées de Tourny, 33 000 BORDEAUX,
- de **CONSTATER** que l'incidence financière de l'avenant n°1 s'élève à 4 700 € H.T., introduisant un écart de **9,87 %** et porte le nouveau montant du marché public à **52 300,00 € H.T.**, selon la répartition suivante : tranche ferme 23 900,00 € ; tranche conditionnelle 1 14 200,00 € ; tranche conditionnelle 2 14 200,00 €.

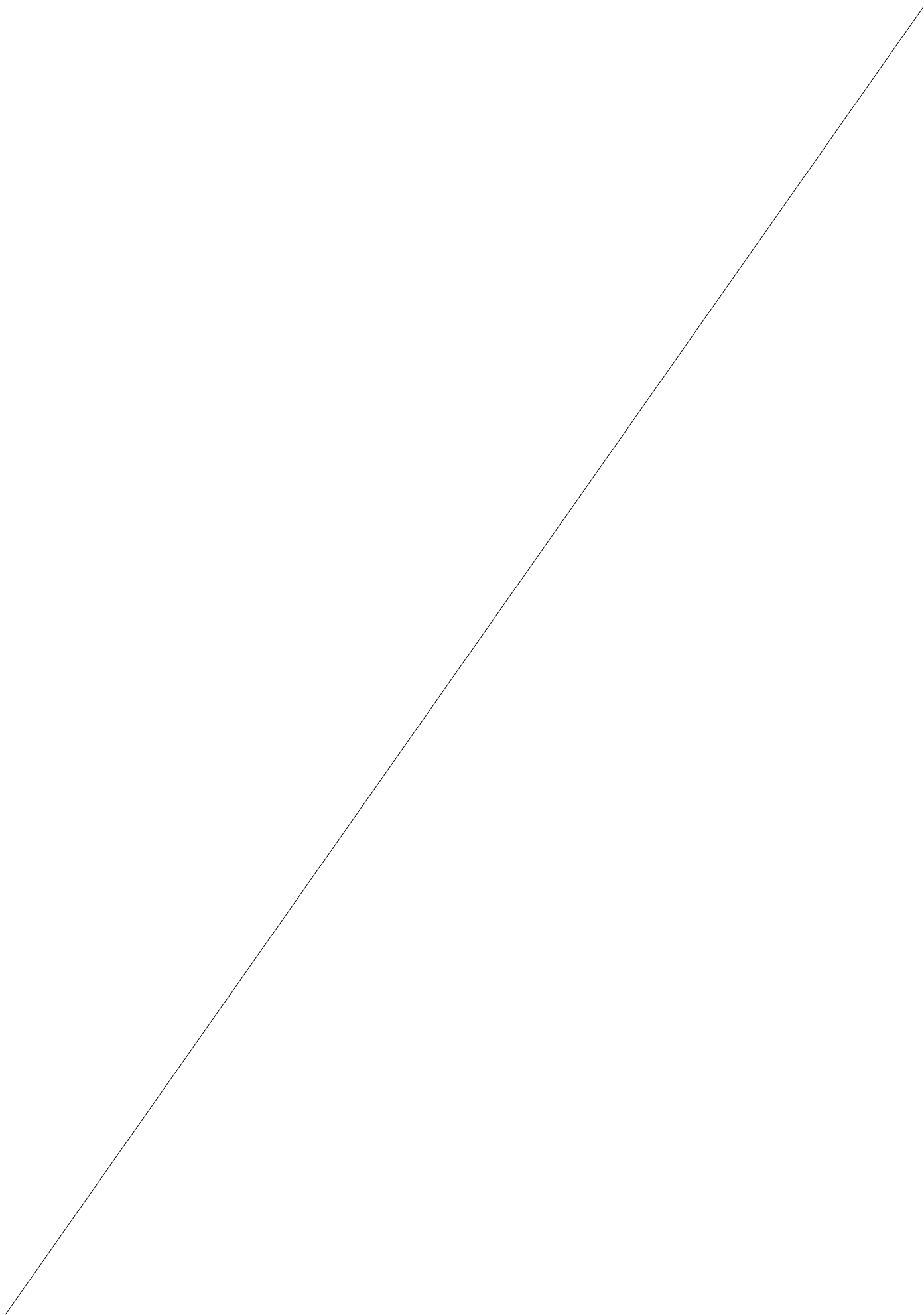
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 16 février 2024,

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Marché « Réseau des Chemins de la Liberté, valorisation des lieux de mémoire »,
choix des prestataires pour les deux marchés.**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégaux et du Parc du Vercors en date du 23 janvier 2024, pour les deux lots intitulés : Lot 1 : Mise en page, préparation des fichiers d'impression et fabrication du signal physique et Lot 2 : Réalisation d'une vidéo artistique pour intégration sur une page du Site du Mémorial de la Résistance,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 31 candidats et que parmi eux, deux candidats ont retourné leur proposition pour le lot 1 et trois candidats pour le lot 2 avant la date limite du 13 février 2024,
- Considérant l'analyse des offres, les propositions des candidats **WALLRUS BV** pour le lot 1 et **METAM PRODUCTION** pour le lot 2 ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

DÉCIDE

➤ de **SIGNER** le marché de valorisation des lieux de mémoire du réseau des Chemins de la Liberté, pour le montant maximum de **26 665,53 € H.T.** selon la répartition suivante :

- ✓ Lot 1 - signalétique : avec **WALLRUS BV**, Wagenmakersstraat 37b, B-8500 KORTRIJK : selon le résultat de la phase prototypage, l'une des deux options sera retenue : option 1 - fabrication épaisseur plexiglas de 15 mm ou option 2 - fabrication épaisseur plexiglas de 20 mm, dont les montants s'élèvent respectivement à **17 229,00 € H.T.** (opt1) ou à **19 139,80 € H.T.** (opt2)

- ✓ Lot 2 – vidéo artistique : avec METAM PRODUCTION, 31 chemin de Chasse, 69 600 OULLINS pour maximum **7 525,73 € H.T.** dont la tranche ferme : 6 025,73 € et la tranche conditionnelle : 1 500,00 €.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 19 février 2024,

Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention 2024 avec Radio Oxygène, pour la réalisation de quatre interviews sur le thème “Le Goût du Vercors”.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Considérant que le Parc souhaite promouvoir les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc déclinée sur 5 filières agricoles, à savoir : les viandes bovine/ovine/caprines, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les miels et produits de la ruche,
- Considérant que les interviews mettent en exergue les fondamentaux d'une démarche dans la marque Valeurs Parc : l'ancrage territorial, le développement social et la préservation de l'environnement,

DÉCIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de huit interviews sur le thème “Le Goût du Vercors” avec **Radio Oxygène**, sis La Fontaine – 38250 Corrençon en Vercors, pour un montant de **1 560,00 € T.T.C.**.

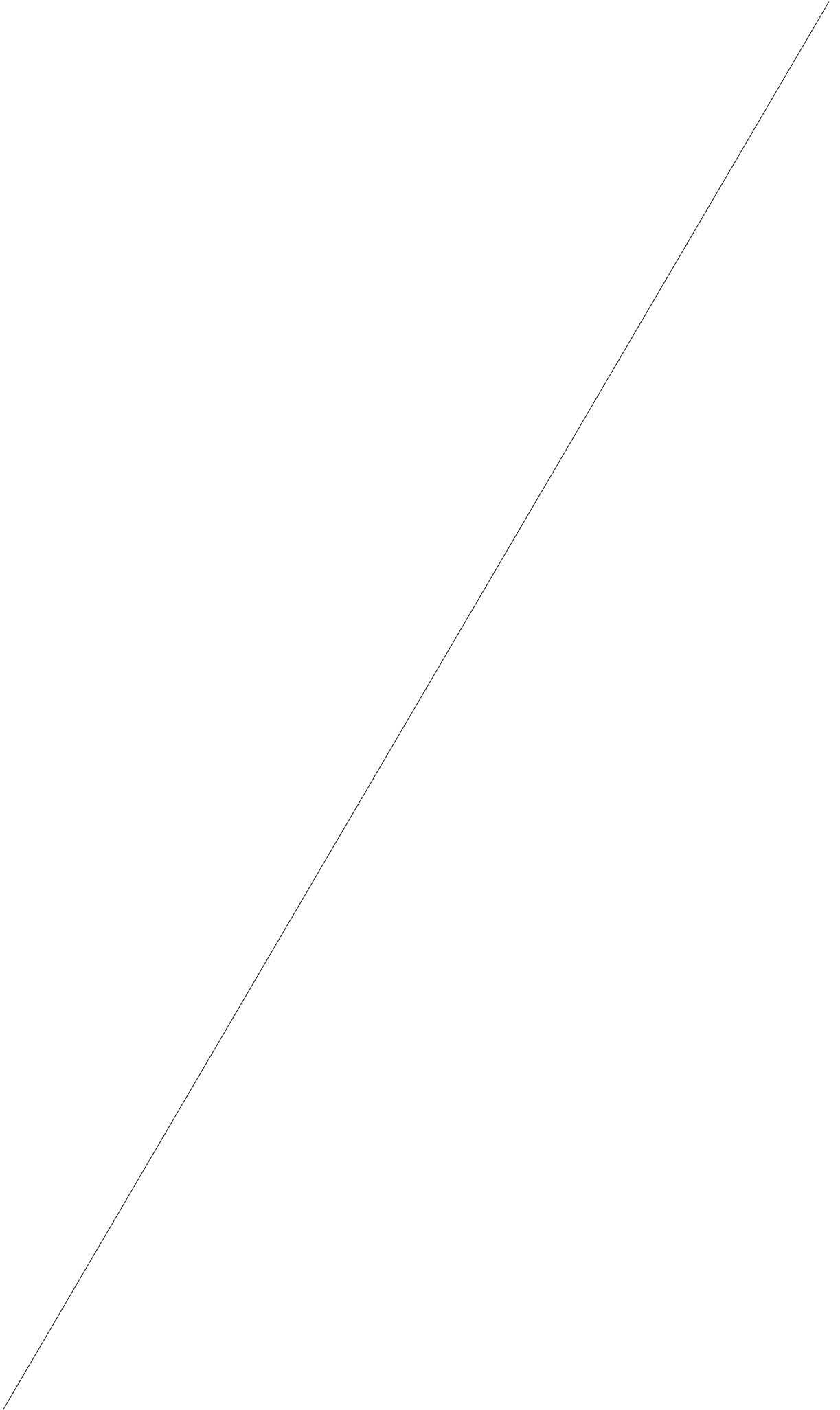
Fait à Lans-en-Vercors,

Le 20 février 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention 2024 avec Radio Royans, pour la réalisation d'une série de reportages sur la base d'interviews.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et à la Présidence,
- Considérant que le Parc souhaite renforcer ses liens avec la population en s'appuyant sur un média local incontournable,
- Considérant que la commande de réalisation de chroniques et de production de campagnes de slogans renforcera l'opération de sensibilisation et d'information aux actualités et enjeux du Parc,

DECIDE

- d'**AUTORISER** la signature de la convention de réalisation de reportages sur la base d'interviews avec **Radio Royans**, sis Place du Champ de Mars 26 190 Saint Jean en Royans, pour un montant de **2 000,00 € T.T.C.**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 12 mars 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.



